

Mode d'emploi
Engagement de conformité Bio Cohérence
Viticulteurs

Vous avez plusieurs tableaux à remplir en fonction des activités de votre ferme, **regardez bien les onglets (en bas de la fenêtre excel).**
Les tableaux sont composés de sous-parties, faisant référence à des points précis du cahier des charges de Bio Cohérence.
Ces références sont indiquées dans les titres des sous-parties.

Les pages "**Présentation** " et "**Général**" sont à renseigner **quelles que soient** vos activités.

A chaque **affirmation**, répondez par **Oui** ou **Non.**

Exemples :

L'ensemble de votre ferme est conduit en agriculture biologique et/ou en conversion .	**Oui** (si l'ensemble de votre ferme est en bio ou en conversion) **Non** (si une partie de votre ferme est menée en conventionnel)
Vous avez utilisé du compost de déchets ménagers du commerce.	**Oui** (si vous avez utilisé du compost de déchets ménagers du commerce) **Non** (si vous n'avez pas utilisé de compost de déchets ménagers du commerce)

Des précisions sont demandées à la suite de certaines affirmations.
Merci de les faire figurer dans la case "Justification".
N'hésitez pas à noter toute autre justification nécessaire à la compréhension de la réponse.

D'autres questions vous permettent de passer certaines affirmations, dans les cas où vous ne seriez pas concerné par ces dernières.

Exemples :

Avez-vous la responsabilité d'une collecte mixte d'œufs depuis votre ferme ? **Si non, passez directement à la question 4.**	Après avoir répondu, passez directement à la question 4 si vous n'êtes pas concerné par une collecte mixte d'œufs depuis votre ferme.
Avez-vous utilisé des effluents d'animaux non bio ? **Si non, passez directement à la question 4.**	Après avoir répondu, passez directement à la question 4 si vous n'avez pas utilisé d'effluents d'animaux non bio.

Transformation (hors vinification)

Si vous souhaitez obtenir le label pour des produits transformés, il est indispensable de nous faire parvenir une déclaration d'ingrédients pour chacun des produits.

Vous trouverez la déclaration d'ingrédients dans le dernier onglet de ce fichier, intitulé "**Annexe transformation**".
Des formules sont déjà intégrées au tableau, afin de faciliter les calculs de pourcentage.
Merci d'apporter toutes les précisions demandées.

Si une de vos productions n'était pas prise en compte par le présent formulaire, merci de le signaler au plus vite à l'association Bio Cohérence.

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter : 22 avenue des Peupliers 31320 Castanet-Tolosan
Tél. 09 66 80 29 91 ou 06 72 49 22 69



ENGAGEMENT DE CONFORMITE VITICULTEUR

version mars 2015 - date d'application mars 2015

Le producteur Raison sociale :
Nom et prénom :

Commentaires

PRODUCTION

Indiquez les ateliers conduits sous les règles du cahier des charges de Bio Cohérence :

- ☐ Grandes cultures / Prairies
- ☐ Fruits
- ☐ Légumes
- ☐ PPAM
- ☐ Viticulture
- ☐ Champignons
- ☐ Vaches allaitantes
- ☐ Vaches laitières
- ☐ Brebis
- ☐ Chèvres
- ☐ Equins
- ☐ Apiculture
- ☐ Porcs
- ☐ Volailles de chair
- ☐ Poules pondeuses
- ☐ Lapins
- ☐ Autre(s) production(s)
  précisez :
- ☐ Vinification
- ☐ Transformation (hors vinification)

TRANSFORMATION

Listez les produits transformés que vous souhaitez labelliser Bio Cohérence :

-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

Je certifie que les déclarations du présent formulaire sont exactes.

DATE :

Signature producteur :

Bio Cohérence

QUESTIONS GENERALES

		Disposition	Evaluation producteur Oui Non	Justification	Pièces à fournir pour vérification par le contrôleur
Mixité de la ferme (A III)					
1.		L'ensemble de votre ferme est conduit en agriculture biologique et/ou en conversion.			
		Si non, listez les productions non bio et précisez leur usage (commercial, autoconsommation, loisir, etc.).			
2.	2. a.	L'ensemble de votre ferme est conduit sous les règles du cahier des charges de Bio Cohérence. **Si oui, passez directement à la question 3.**			
		Si non, listez les productions non conduites sous les règles du cahier des charges de Bio Cohérence et précisez-en la raison.			
	2. b.	Les productions non contrôlées pour Bio Cohérence concernent des espèces (pour les animaux) ou des variétés (pour les végétaux) facilement distinguables.			
	2. c.	La séparation entre les produits Bio Cohérence et les autres produits (au stockage et à la vente) évite tout risque de mélange ou de confusion.			
Collecte mixte des produits de la ferme (Ann I - A V)					
3.	3. a.	Avez-vous la responsabilité d'une collecte mixte d'œufs depuis votre ferme ? **Si non, passez directement à la question 4.**			
	3. b.	Chaque lot bio est constitué par l'ensemble des œufs propres et intacts, collectés durant la période qui sépare deux livraisons.			
	3. c.	Chaque lot bio est rendu inviolable par un scellement des emballages et accompagné d'un bordereau de livraison signé par l'éleveur et le livreur.			
	3. d.	L'ouverture des scellés est effectuée uniquement au moment des opérations de tri, de calibrage ou d'emballage.			
4.	4. a.	Avez-vous la responsabilité d'une collecte de matières premières non préemballées (autres que des œufs) depuis votre ferme ? **Si non, passez directement à la question 5.**			
	4. b.	La collecte d'une même matière première non préemballée est dédiée à la bio.			
Biodiversité (A VII)					
5.	5. a.	Votre ferme comporte-t-elle uniquement des cultures pérennes ? **Si non, passez directement à la question 6.**			
	5. b.	Les surfaces de compensation écologiques représentent au moins 10 % de la SAU.			
		Si non, précisez le pourcentage.			
Contrats de travail (A VIII)					
6.	6. a.	Employez-vous directement des salariés ? **Si non, passez directement à la question 7.**			
	6. b.	Vous attestez par écrit avoir conclu un contrat de travail de droit français avec ces personnes.			Attestation sur l'honneur du producteur
7.	7. a.	Faites-vous appel à un prestataire pour des travaux agricoles ou à un façonnier ? **Si non, passez directement à la question 8.**			
	7. b.	Vous avez obtenu de la part de ces opérateurs une attestation garantissant que leurs salariés sont sous contrats et que ces derniers respectent le droit français du travail.			Attestation du prestataire/façonnier
Transparence (D III)					
8.	8. a.	Y a-t-il eu contamination OGM ? **Si non, passez directement à la question 9.**			
	8. b.	Vous avez informé le Comité de marque dans les 15 jours suivant l'obtention de l'information.			Courrier ou mail
9.	9. a.	Y a-t-il eu suspicion ou risque de contamination OGM ? **Si non, passez directement à la page suivante.**			
	9. b.	Vous avez informé le Comité de marque dans les 30 jours suivant l'obtention de l'information.			Courrier ou mail

Autres commentaires	



PRODUCTIONS VEGETALES

		Disposition	Évaluation producteur Oui / Non	Justification	Pièces à fournir pour vérification par le contrôleur
Gestion des Sols et Fertilisation (B III)					
1.		Avez-vous utilisé des effluents d'animaux non bio ? **Si non, passez directement à la question 4.**			
2.		Ces effluents ont été compostés.			
		Si non, indiquez les cultures concernées.			
3.	3. a.	Ces effluents sont-ils issus d'animaux provenant d'une autre ferme que la vôtre ? **Si non, passez directement à la question 4.**			
	3. b.	Vous disposez d'une attestation sur l'honneur du fournisseur garantissant que les animaux n'ont consommé via leur alimentation ni antibiotiques ni OGM et qu'il n'y a pas eu incorporation de végétaux ou produits génétiquement modifiés ou issus d'OGM.			Attestation du fournisseur par an si contrat exclusif ou par lot
		Si non, indiquez les cultures concernées.			
	3. c.	L'élevage d'origine correspond à l'un des systèmes suivants : - Herbivores : animaux ayant un accès aux pâturages - Porcs : sur litière ou plein air - Volailles : plein air			
		Si non, précisez le type d'élevage et indiquez les cultures concernées.			
4.		Vous avez utilisé du compost de déchets ménagers du commerce.			
5.	5. a.	Avez-vous eu recours à la ferti-irrigation ? **Si non, passez directement à la question 6.**			
	5. b.	La ferti-irrigation correspond uniquement à un apport ponctuel de fertilisants au niveau foliaire et/ou un apport d'oligo-éléments.			
6.		Avez-vous des productions de plein champ ? **Si non, passez directement à la question 9.**			
7.	7. a.	En plein champ, avez-vous mis en œuvre du désherbage et/ou désinfection des sols à la vapeur ? **Si non, passez directement à la question 8.**			
	7. b.	Ces pratiques ont été mises en œuvre au maximum une fois tous les trois ans en plein champ.			
		Si non, indiquez la fréquence et les cultures concernées.			
8.		En plein champ**,** la quantité totale de fertilisants azotés apportée est inférieure à 170 unités par an et par hectare (**calcul par parcelle** et non en moyenne sur l'exploitation).			
		Si non, indiquez les quantités apportées et les cultures concernées.			
Productions sous serres (B III - B V)					
9.		Avez-vous des productions sous serres ? **Si non, passez directement à la question 13.**			
10.	10. a.	Sous abri**,** la quantité totale de fertilisants azotés apportée est inférieure à 240 unités par an et par hectare (**calcul en moyenne sur la surface totale des serres**).			
		Si non, indiquez les quantités apportées et les cultures concernées.			
	10. b.	Cette quantité totale de fertilisants azotés apportée sous abri est-elle supérieure à 170 unités par an et par hectare ? **Si non, passez directement à la question 11.**			
	10. c.	Vous avez introduit un engrais vert au moins une fois tous les trois ans dans la rotation des cultures sous abri.			
11.	11. a.	Sous abri, avez-vous mis en œuvre du désherbage et/ou désinfection des sols à la vapeur ? **Si non, passez directement à la question 12.**			
	11. b.	Ces pratiques ont été mises en œuvre au maximum une fois tous les deux ans sous abri.			
		Si non, indiquez la fréquence et les cultures concernées.			



PRODUCTIONS VEGETALES

12.		Vous avez chauffé les serres, hors production de plants.			
		Si oui, indiquez la période de chauffage, la température et les cultures concernées.			
Semences, matériels de reproduction végétative et plants (B IV - DI)					
13.		Vous avez utilisé des semences issues d'une sélection faisant appel au génie génétique ou aux méthodes suivantes : CMS, fusion protoplasmique.			
		Si oui, indiquez les cultures concernées.			
14.	14. a.	Cultivez-vous des espèces "à risque OGM" (maïs, soja, colza, riz, lin) sur votre ferme ? **Si non, passez directement à la question 15.**			
	14. b.	Les semences de ces cultures sont-elles bio ? **Si oui, passez directement à la question 15.**			
	14. c.	Pour ces semences non bio, vous avez demandé à votre fournisseur une analyse garantissant l'absence d'OGM, au seuil de 0,01 % (et non 0,9 % comme demandé en bio).			Copie de la demande adressée au fournisseur et/ou réponse du
		Si non, indiquez les semences concernées.			
Mesures de précaution (D III)					
15.	15. a.	Vous avez repris de nouvelles terres au cours des 2 dernières années ? **Si non, passez directement à la question 16.**			
	15. b.	Vous avez vérifié que ces parcelles n'ont pas été cultivées avec des OGM lors des 3 années précédant la reprise.			Attestation écrite du précédent propriétaire
		Si non, indiquez les parcelles et les cultures concernées.			
16.		Vous avez stocké ou collecté des matières premières conventionelles "à risque OGM" (maïs, soja, colza, riz, lin).			
17.	17. a.	Utilisez-vous du matériel/outil en commun avec des producteurs non bio, présentant un risque de contamination par des OGM ou des produits phytosanitaires ? *(voir annexe III du cahier des charges)* **Si non, passez directement à la page suivante.**			
	17. b.	Vous avez accordé une attention particulière au nettoyage de ce matériel.			
		Si non, indiquez le matériel concerné.			
	17. c.	Il y a des preuves de mise en œuvre de ce nettoyage.			Certificat de nettoyage si prestataire extérieur ou attestation sur l'honneur si nettoyage par le producteur
		Si non, indiquez le matériel concerné.			
	17. d.	Vous avez utilisé un pulvérisateur ou un atomiseur en commun avec des producteurs non bio.			

Autres commentaires	



VINIFICATION

		Disposition	Évaluation producteur Oui / Non	Justification	Pièces à fournir pour vérification par le contrôleur
1.		Votre chai est 100 % bio.			
		Si non, précisez le pourcentage non bio.			
Matières premières (F I - F IX)					
2.		100 % des raisins composant les vins sont sous marque Bio Cohérence.			
		Si non, listez les cuvées non conformes et précisez l'origine des raisins non Bio Cohérence.			
3.	3. a.	En dehors du raisin, avez-vous utilisé d'autres ingrédients d'origine agricole (sucre, moût concentré rectifié, etc.) ? **Si non, passez directement à la question 4.**			
	3. b.	Y a-t-il des produits exotiques (sucre, etc.) parmi ces ingrédients ? **Si non, passez directement à la question 4.**			
	3. c.	Ce sucre et/ou ces produits exotiques sont issus du commerce équitable.			
		Si non, listez ces ingrédients et les cuvées non conformes.			
Naturalité du vin (F IX)					
4.		Vous avez utilisé des levures exogènes *(seules les levures endogènes sont autorisées)* fraiches ou sèches lors de la vinification.			
		Si oui, listez les cuvées non conformes.			
5.		Vous avez utilisé une ou plusieurs des substances suivantes lors de la vinification : - tout produit permettant l'extraction et notamment l'ensemble des enzymes pectolytiques - copeaux de chêne - acide métatartrique - gomme d'acacia (ou gomme arabique) - argon.			
		Si oui, précisez les substances et les cuvées non conformes.			
6.		Vous avez renouvelé l'ensemble des barriques de bois la même année.			
		Si oui, précisez la fréquence de renouvellement des barriques de bois.			
7.		Vous avez eu recours à l'osmose inverse.			
		Si oui, listez les cuvées non conformes.			

Listez les cuvées conformes.	
Autres commentaires	